Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 01/11/2026
Publié le / 2 NOV. 2026 S²LO
ID : 041-214100323-20261027-2026_0039-AR

République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DÉCISION DU MAIRE
N°2026-039
****

MARCHÉS PUBLICS
REX ROTARY – Fourniture, installation d'une borne wifi

Le Maire de la Commune de Chailles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°41 032 022 bis / 2026 – 5.4 du 11 mai 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-4° autorisant ce dernier à *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*,

Vu la délibération n°041 032 015/2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant vote du Budget Primitif principal – Exercice 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1er –
De retenir le devis n°BJ0137 du 22/10/2026 établi par REX ROTARY situé 19 rue Domer à LYON 69007 pour la fourniture et l'installation d'une borne wifi pour la Mairie de Chailles, s'élevant à 1105,20€ TTC.

ARTICLE 2 -
La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay

ARTICLE 3 -
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Chailles, le 27/10/2026

MAIRIE DE CHAILLES 41 (Loir-et-Cher)

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Olivier NUFFER

MAIRIE DE CHAILLES 41 (Loir-et-Cher)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication ou de l'affichage le 27/10/2026
Le 1er Adjoint, Olivier NUFFER

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT